Envoyé en préfecture le 04/05/2026
Reçu en préfecture le 04/05/2026
Publié le
ID : 035-213502289-20260430-DEL_2026_056-DE

Pleurtuit
Au cœur de la Côte d'Émeraude

Délibération n° DEL_2026_056

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de la Ville de Pleurtuit

L'an deux mille vingt-six, le jeudi trente avril à dix-neuf heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la Ville de Pleurtuit, dûment convoqués, se sont réunis à la mairie de Pleurtuit, 2 place des Frères Lumière, sous la présidence de Madame Christine COLAS, Maire

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Date de la convocation : Vendredi 24 avril 2026

Présents : 28
Mme Christine COLAS, M. Alain BARBÉ, Mme Hélène REUX, M. Clément LE RICOUSSE, Mme Marie-Laure DAVY, M. Patrice BEDEL, Mme Maryline DUFÉE, M. Philippe RENAULT, Mme Muriel ROLLAND, Mme Marie-Paule DAHIREL, Mme Valérie HOMO, M. Mickaël CHALMEL, M. Samuel MARTINEAU, M. Jacques ERTLÉ, Mme Virginie HERVÉ, Mme Sabine NIEL, M. Benjamin LE GONIDEC, Mme Nadège GUINEHEUX, M. Paul BONDOT, Mme Claire LHOTELLIER, Mme Patricia VEYRIES, M. Jean-Michel GOIZET, M. David MACÉ, Mme Morgane GOUES, Mme Pauline PAGEOT, Mme Fabienne DERONDIER, M. Dylan LEMOINE, M. Emmanuel GOMEZ

Absents représentés : 1
M. Nicolas MACAIGNE a donné pouvoir à Mme Muriel ROLLAND

Absents non représentés : 0

Secrétaire de séance :
M. Dylan LEMOINE

Envoyé en préfecture le 04/05/2026
Reçu en préfecture le 04/05/2026
Publié le
ID : 035-213502289-20260430-DEL_2026_056-DE

11- AVIS DE LA COMMUNE CONCERNANT LE DOSSIER D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE DES TRAVAUX SUR LE SYSTEME D'ASSAINISSEMENT DE DINARD.

Rapporteur : Mme Hélène REUX

Dans le cadre de l'instruction du dossier de demande d'autorisation environnementale des travaux sur le système d'assainissement de Dinard, la commune de Pleurtuit est invitée à déposer un avis, conformément à l'article R. 181-18 du code de l'environnement.

Considérant que le dossier comprend les points suivants :

- La quasi-totalité des travaux auront lieu au niveau de la Step et dans les secteurs des rejets.
- Un travail va être fait sur les circuits unitaires afin d'avoir un double réseau (usée et pluviale). Il est à noter qu'il reste un réseau d'eau pluviale (secteur La Vicomté) qui va dans la station de La Richardais qui dépend du REA.
- Un diagnostic va voir le jour pour éliminer les eaux parasites.
- A la Ville es Mesnier, secteur partagé avec Dinard, des travaux vont être réalisés avec une augmentation de la pompe de relevage, 45m3, il est à noter que ce poste reçoit les eaux de Cap Emeraude par une canalisation de refoulement de diamètre 80.

Vu l'article R. 181-18 du code de l'environnement

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

EMET un avis favorable au projet de renouvellement de la STEP de Dinard, sous réserve des trois engagements suivants, essentiels pour protéger les intérêts de la commune et garantir l'efficacité du système :

- La charge polluante supplémentaire liée aux projets hôteliers ou tertiaires sur la ZAC soit pleinement intégrée dans les études d'impact, avec une évaluation spécifique et une garantie écrite de Dinard que la STEP pourra traiter ces charges sans dépasser les normes de rejet.
- Les travaux de sécurisation du poste de refoulement sur Pleurtuit soient priorisés, avec :
    - Un calendrier précis de réalisation.
    - Une augmentation de la capacité de pompage pour éviter les débordements vers Dinard.
    - Un plan de lutte contre les eaux parasites sur Pleurtuit soit formalisé.
- Création d'un comité de suivi Pleurtuit-Dinard, avec a minima une réunion par an et l'avec accès aux données d'autosurveillance du PR.

AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à réaliser les démarches nécessaires à cette délibération et à signer tous les documents relatifs à celle-ci.

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,
Christine COLAS

Le secrétaire de séance,
Dylan LEMOINE